

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2009**

**Délibération n°2009-60**

Date de convocation : 2/12/2009  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 15  
Suppléants : 3  
Absents non remplacés : 16  
Votants : 18

L'an deux mil neuf, le quinze décembre à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

**POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :**

Mme CALVES - M.BUIS - M.CORTADE - M.QUIOT -  
M.RANDOULET - M.GOUDON - M.MASSIAS - M.COSTEPLANE -  
M.VACCHIANI

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE**

M.PEREZ - M.GARCIA - M.LAGNEAU

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT**

M.GROS - Mme LAFAURE

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES**

M.GUESDES - M.PECOUL - M.ANASTASY - M.DEL BIANCO

Secrétaire de séance : M. Jacky BUIS

**OBJET : Demande de Subvention auprès du Conseil Général de Vaucluse**

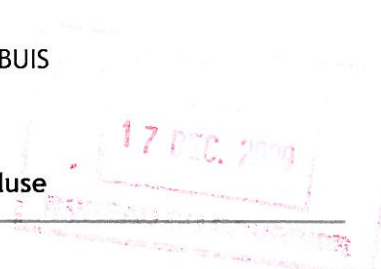
**Rapporteur : M. Christian RANDOULET**

Le Rapporteur expose :

Par Délibération n° 2009-41 en date du 19 Octobre 2009, le Comité Syndical a autorisé son Président à signer le marché public de prestations intellectuelles avec le Groupement composé d'INTERLAND, urbaniste et paysage, mandataire du groupement solidaire (61, Rue Sully - 69006 Lyon), TRANSITEC, déplacements (172, Avenue Francklin Roosevelt - 69500 Bron), AID Observatoire, urbanisme commercial (3, Avenue Condorcet - 69100 Villeurbanne), C2i, eau et environnement (Chemin de Taffignon - 69630 CAHPONOST) pour un montant du marché HT de 88 425,00 € soit 105 756,30 € TTC (TVA 19,60 % 17 331,30 €).

Une demande d'une participation financière en date du 07 Mai 2009 a été adressée à Monsieur le Président du Conseil Général de Vaucluse.

Par lettre en date du 16 Juillet 2009, il a répondu que cette demande serait examinée avec attention par le Département dans le cadre du dispositif départemental d'aides en faveur des établissements publics dont l'objet est de cofinancer les études d'élaboration des SCOT.





Dans ces conditions, il est demandé au Comité Syndical de solliciter l'aide financière du Conseil Général de Vaucluse pour un montant de 15 000,00 € sur le montant Hors Taxes.

Le plan de financement serait le suivant :

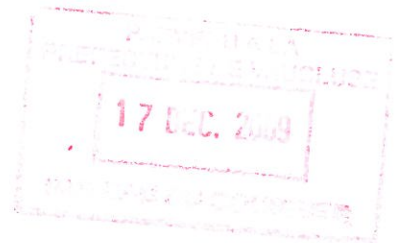
- |                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| - Conseil Général de Vaucluse : | 15 000,00 € |
| - S.M.B.V.A. :                  | 90 756,30 € |

### LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu le rapporteur,

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général de Vaucluse une subvention de 15 000 € sur le montant HT de l'étude pour « la définition d'une stratégie d'évolution d'aménagement du « Pôle Régional Avignon Nord » au sein du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon »
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Vote du Comité :      POUR : 18  
                                  CONTRE : /  
                                  ABSENTION : /



La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :      17 DEC. 2009

Pour extrait conforme

Le Président  
Alain CORTADE

